

25 août 2026

5 Infolettre minutes



Bonne rentrée

Vos représentants syndicaux désirent vous souhaiter une bonne rentrée 2026-2027. Nous espérons que vous avez passé de belles vacances et que vous avez pu en profiter pleinement.

N'hésitez pas à communiquer avec eux pour vos questions concernant les encadrements de votre travail. Ce sera un plaisir pour Nadine et Éric de vous répondre. 418-662-7692

Nomination des personnes déléguées

Lors de vos premières journées de travail, nous vous invitons à nommer votre délégué syndical. Cette personne assure un lien direct entre l'école et le syndicat. Le nombre de personnes déléguées est variable selon le nombre d'enseignants. Cette année, les rencontres se tiendront généralement les lundis.

[Nombre de personnes déléguées et calendrier des rencontres.](#)

Formation des comités dans vos écoles

Il y a 3 comités officiellement reconnus pour le fonctionnement de l'école. Le CPPE (entre 5 et 8 enseignants + délégué)*, le comité école EHDA (3 enseignants) et le Conseil d'établissement (4 membres du personnel de l'école dont au moins 2 enseignants). C'est la responsabilité du personnel enseignant de nommer ses représentants à ces comités. Pour les autres comités, lorsque l'expertise enseignante est nécessaire pour le fonctionnement, nous recommandons que la nomination soit faite par le CPPE.

* : Un établissement avec moins de 15 enseignant doit avoir au moins 3 enseignants au CPPE

Appel de candidatures pour Représentante ou représentant en SST

Vous avez jusqu'au 28 août pour soumettre votre candidature pour être représentant en SST pour le Centre de services. Une libération de tâche est prévue afin d'assumer cette fonction.

[Appel de candidatures](#)

Formation continue

Le délai de deux ans pour l'accumulation des 30 heures de formation continue obligatoires se terminera le 30 juin 2027. Nous vous rappelons que c'est la responsabilité de la direction de vous demander de remettre la liste des formations suivies et le nombre d'heures qui s'y rattachent. Cependant, c'est votre responsabilité de comptabiliser vos formations et vos heures, en utilisant le moyen de votre choix.

Pour plus d'information, consultez le *Guide professionnel et pédagogique* aux pages 66 et 67.

[Guide professionnel et pédagogique FSE - CSQ](#)

AppliProf

L'appliProf a été revampée au printemps. En plus de vous permettre de comptabiliser vos heures de formation continue, vous pouvez maintenant l'utiliser pour suivre les différentes composantes de votre tâche. Consultez le mémo pour avoir accès à une courte vidéo présentant les principales fonctionnalités de l'appliProf, ainsi qu'à un tutoriel sur son utilisation.

[Mémo appliProf.pdf](#)

appliprof.org



ATP perso

Pour l'année scolaire 2026-2027, c'est la totalité des 200 heures des autres tâches professionnelles personnelles qui peuvent être réalisées au lieu de votre choix.

[Capsule vidéo de Jean-François Gaumond, ATP perso](#)

Par ailleurs, les [fiches explicatives sur la tâche enseignante](#) ont été mises à jour sur le site Web de la FSE pour l'ensemble des secteurs d'enseignement. Vous pouvez les consulter en cliquant sur le lien ci-dessus.



Déclaration violence

On le sait, la violence fait maintenant, malheureusement, partie du quotidien de nombreux membres du personnel scolaire. Elle peut être bruyante et visible, physique ou verbale, mais elle peut aussi être silencieuse, incidueuse et invisible à tous. Elle peut être faite par des collègues, des directions ou des élèves. Une violence, peu importe la forme qu'elle prend, qu'elle soit faite par un élève de 4 ans, un ado de 15 ans ou un collègue de 40 ans, laisse des traces, physiques ou morales, qui peuvent prendre du temps à guérir.

Pour que celle-ci soit reconnue, il est important que chaque geste de violence, aussi petit et inoffensif peut-il sembler, soit documenté DÈS LE DÉBUT DE L'ANNÉE. Voici les liens vers les formulaires à remplir. Vous les retrouvez aussi dans l'intranet du CSS. Les compléter vous protège, mais peut aussi servir à venir en aide à la personne qui fait subir cette violence...

[Déclaration et suivi d'un accident ou incident violent.pdf](#)

[Formulaire accident de travail.pdf](#)

[FICHE DE PRÉVENTION SST.pdf](#)